



LE GROUPE CAISSE DES DEPOTS EN JANVIER 2010

Conférence de presse d'Augustin DE ROMANET
Directeur général de la Caisse des Dépôts

Paris, hôtel de Pomereu
26 janvier 2010



26 janvier 2010

Dossier de presse

LE GROUPE CAISSE DES DEPOTS EN JANVIER 2010

Conférence de presse d'Augustin de Romanet
Directeur général de la Caisse des Dépôts

Sommaire

Le groupe Caisse des Dépôts aujourd'hui

- Présentation du groupe Caisse des Dépôts aujourd'hui
- Investisseur de long terme
- Gestion des mandats : Tiers de confiance
- Déploiement du Plan stratégique Elan 2020 en 2009
- Faits marquants du groupe Caisse des Dépôts en 2009

Points d'actualité

- Emprunt National
- De nouvelles filiales et évolution
 - Qualium Investissement
 - CDC Climat
 - CDC Infrastructure



Le groupe Caisse des Dépôts aujourd'hui

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Son identité et ses principes d'action ont été réaffirmés par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Avec son plan stratégique Elan 2020, le groupe Caisse des Dépôts s'est fixé quatre priorités pour répondre aux urgences du pays : le logement et la ville, les universités, les PME et le développement durable.

Les missions publiques de la Caisse des Dépôts :

- La Caisse des Dépôts centralise et gère une part importante de l'épargne sur livrets (Livret A, LEP, LDD...). Sur cette ressource, elle finance la construction et la rénovation du logement social en France et d'autres priorités publiques.
- Elle investit dans des projets immobiliers et d'infrastructures contribuant, aux côtés des collectivités locales, au développement territorial.
- Banquier du service public de la Justice et de la Sécurité sociale, elle gère et protège les fonds privés confiés aux professions juridiques et à des organismes d'intérêt général.
- Gestionnaire de plus de 50 régimes de retraite, elle couvre 7 millions de cotisants et 3 millions de retraités.
- Investisseur institutionnel, elle est présente au capital de tous les grands groupes français.

Parallèlement, au travers de ses filiales, elle exerce des activités concurrentielles : l'investissement dans les entreprises (Fonds stratégique d'investissement, CDC Entreprises), l'assurance de personnes (CNP Assurances et ses 24 millions d'assurés dans le monde), l'immobilier (groupe SNI, 1er bailleur de France et Icade, foncière développeur), les services au développement des territoires (Transdev, Egis pour l'ingénierie des infrastructures, la Compagnie des Alpes pour l'exploitation de stations de ski et de sites de loisirs, Belambra, n°1 des clubs de vacances en France).

Outre l'intervention dans le capital investissement avec sa filiale Qualium Investissement, le groupe Caisse des Dépôts se mobilise désormais dans le financement des infrastructures au travers de sa nouvelle filiale CDC Infrastructure, du climat et de la finance carbone avec CDC Climat.

Chiffres clés 2008

- Bilan consolidé : **221 Md€**
- Notation financière : **AAA/Aaa**
- Capitaux propres : **18 Md€**
- Bilan des fonds d'épargne gérés par la Caisse des Dépôts: **222 Md€**
- Salariés - Caisse des Dépôts : **5 300** - Groupe Caisse des Dépôts : **70 000, dont plus de la moitié à l'étranger**



Une identité confirmée **La Caisse des Dépôts : investisseur de long terme**

En France

Le groupe Caisse des Dépôts a considérablement accru ses investissements dans les entreprises : en 2008, via CDC Entreprises, il avait investi environ 900 M€ dans 788 PME. En 2009, le FSI étant venu renforcer ses moyens d'actions et son champ d'intervention en l'ouvrant également à des entreprises de plus grande taille, il a investi 800 M€ en direct dans 21 entreprises et 600 M€ dans des participations directes ou indirectes dans 2530 entreprises.

A l'international

La Caisse des Dépôts a structuré un dialogue avec d'autres investisseurs de long terme dans le monde, dialogue porteur de croissance économique pour notre pays, en drainant des capitaux ou en permettant ensuite à des entreprises françaises de se déployer à l'étranger

- La création du Club des investisseurs de long terme en juin 2009 : 10 investisseurs de long terme, de tous les continents, pesant plus de 3.000 milliards de dollars de bilan,
- Des instruments concrets d'investissement visant à :
 - o soutenir des projets porteurs de croissance économique : le Fonds Inframed pour la Méditerranée, le Fonds Marguerite pour l'Europe,
 - o à attirer des capitaux d'autres investisseurs de long terme dans l'économie française (accord avec le fonds Mubadala pour le FSI - accord de coopération avec la Banque de développement de Chine).

La Caisse des Dépôts a l'ambition de développer ses principales filiales

- Le principe et la légitimité de la détention de filiales par la Caisse des Dépôts sont aujourd'hui reconnus. Investisseur de long terme, le groupe Caisse des Dépôts a vocation à investir dans des entreprises pour les faire grandir et créer de la valeur durable. Le modèle économique d'un investisseur de long terme exige en effet des revenus récurrents et le respect des règles de la concurrence.
- Depuis deux ans, la Caisse des Dépôts a déployé une ambition de développement pour les filiales du groupe :
 - o Rapprochement égalitaire Transdev/Veolia Transport pour créer un leader mondial du transport de voyageurs
 - o CNP Assurances : soutien au développement international
 - o Immobilier - Le groupe SNI :
 - rachat de 10.000 logements en VEFA ;
 - rôle d'animateur du consortium qui a racheté à Icade plus de 26.000 logements. Cette cession s'inscrit dans le choix d'une stratégie de tertiarisation d'Icade (rachat de la Compagnie La Lucette)
 - o Alliance structurante Egis / groupe Iosis
 - o Opération de rachat des Deux-Alpes par la Compagnie des Alpes
 - o Emergence de 2 nouvelles filiales qui démultiplient le savoir-faire du groupe : CDC Infrastructure - CDC Climat et nouveau nom pour CDC Capital Investissement : Qualium Investissement.



La gestion des mandats : tiers de confiance

Les pouvoirs publics viennent de décider de confier à la gestion de la Caisse des Dépôts plusieurs mandats financés par l'Emprunt National. Formation, logements, ville durable, PME innovantes, société numérique, ce sont plus de 8 Md€ affectés à des secteurs d'avenir. Les capacités de gestionnaire de confiance de la Caisse des Dépôts sont reconnues et réaffirmées.

En effet, la Caisse des Dépôts gère aujourd'hui plus de 80 mandats confiés par les pouvoirs publics : fonds d'épargne, fonds des professions juridiques, mandats bancaires et les régimes de retraite.

Cette mission de gestionnaire de confiance pour compte de tiers est à la base de son modèle d'investisseur de long terme, noté AAA, au service de l'intérêt général et du développement économique.

Le Fonds d'épargne

La Caisse des Dépôts a accompagné l'élargissement de la distribution du livret A à l'ensemble des réseaux bancaires tout en maintenant un haut niveau d'activité de prêts. Les prêts ont plus que doublés (5 Md€ en 2006 à plus de 10,6 Md € en 2009) ; l'encours des prêts progresse ainsi rapidement et devrait passer de **100 Md€ environ** fin 2008 à **près de 150 Md€ fin 2013**. Le portefeuille d'actifs financiers représente **113 Md€ pour 210 Md€ de dépôts centralisés**, largement placés en titres liquides. Le montant des dépôts centralisés sur les livrets A et LDD est fixé en valeur absolue à 160 Md€¹; les encours du LEP, quant à eux, sont en en légère baisse à 44 Md€.

Les activités bancaires et les fonds des professions juridiques

La Caisse des Dépôts est le gestionnaire de confiance de fonds protégés par la loi, tout particulièrement les consignations et les fonds confiés aux professions juridiques (notaires, administrateurs et mandataires judiciaires, huissiers...). Elle est ainsi le banquier du service public de la Justice, mais aussi de la Sécurité sociale - en augmentant son concours à son financement à 31Md€ - et d'organismes d'intérêt général... En 2008, elle gérait à ce titre en moyenne 41 Md€ de dépôts en numéraire.

La direction bancaire de la Caisse des Dépôts a été pleinement mobilisée par son soutien à la profession notariale. Aujourd'hui, les encours des professions juridiques se redressent.

La Caisse des Dépôts a, par ailleurs, redéfini le cadre de ses relations avec l'Acoss. La direction bancaire a également gagné de nouveaux mandats en 2009 et a signé les deux premiers contrats de fiducie² sur trois qui sont intervenus en France.

Les Retraites

La Caisse des Dépôts gère des régimes publics par répartition, pour les salariés de l'Etat, des collectivités locales et des établissements hospitaliers. Ces régimes couvrent plus de 7 millions d'actifs, plus de 3 millions de pensionnés (1 retraité sur 5) et concernent 80 000 employeurs publics.

¹ Hors la sur-centralisation de la Poste de 6 Md€ actuellement mais qui se terminera fin 2011

² Fiducie : la **fiducie** désigne un transfert de propriété soumis à des conditions d'usage ou de durée. Cette notion existe principalement dans le droit anglais sous le nom de trust.

Les pouvoirs publics lui ont confié ces dernières années de nouveaux mandats de gestion, le plus souvent après mise en concurrence : Fonds de réserve pour les retraites (FRR), nouveau régime de Retraite additionnelle des fonctionnaires (RAFP) et Fonds d'insertion des handicapés dans la fonction publique (FIPHFP).

La Caisse des Dépôts a fait face à une très forte hausse de son activité de gestionnaire de régimes de retraites : elle a permis l'accès à l'information de près de 4 millions de personnes en 2009 grâce au nouveau site internet de sa direction des retraites.

Le nouveau modèle de gestion réalisé par la direction des Retraites, salué par la direction du Budget du ministère des Finances, permet aujourd'hui, facilement, de faire des comparaisons et de mesurer la performance de l'activité. En 2010, la Caisse des Dépôts entend apporter son expertise dans le débat sur la réforme des retraites annoncé au printemps prochain.



Déploiement du plan stratégique Elan 2020 en 2009

Le logement social :

- Montant des prêts sur fond d'épargne : 10,6 Md€ qui correspondent pour partie à :
 - 6,6 Mds dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale représentant 72200 logements
 - 1,1 Md€ pour le segment médico-social (personnes âgées, personnes handicapées et enfance) qui correspondent à 14100 places construites et 5000 réhabilitées

Les entreprises :

- 1 PME financée nouvelle par jour en 2008, 1 PME financée par jour en 2009 par CDC Entreprises et 68.000 TPE créées au cours des 3 dernières années par l'intermédiaire des réseaux associatifs que nous soutenons financièrement (ADIE, France Initiative, Réseau Entreprendre, France active).
- Déploiement sur l'ensemble du territoire de 24 plateformes d'orientation financière pour les PME en recherche de fonds propres, aux côtés d'OSEO.
- Le FSI a déjà réalisé 806 M€ d'investissements directs dans 21 grandes entreprises cotées, ETI ou PME de croissance qui emploient 38 000 personnes en France. Au total, le FSI aura engagé, depuis sa création, 1,4 Md€.
- La Caisse des Dépôts soutient sous forme de prêts la création de très petites entreprises (TPE) : le dispositif NACRE (anciennement EDEN), dispositif de financement de l'aide apportée aux chômeurs créateurs d'entreprises.

Les universités :

- 129 établissements d'enseignement supérieur dont les 3/4 des universités françaises accompagnés - 23.1 M€ d'études
- Nombre d'étudiants concernés par la fonction prêteur ou investissement Caisse des Dépôts : 166 444 étudiants.
- Au total 62 études sur l'ensemble du territoire dont 45 schémas directeurs.
- 107.8 M€ déjà consacrés pour aider les universités à mener à bien leurs projets :
 - 63.5 M€ de prêts sur fonds d'épargne
 - 44.3 M€ sur les fonds propres depuis 2008 :
 - 23.1 M€ (13.1 pour 2008 + 10 en 2009) de crédits d'ingénierie
 - 21.2 M€ d'investissements (dont 20 M pour le fonds de brevets)
 - la Caisse des Dépôts s'est engagée en juillet 2009 avec la CPU à investir 450 M€ sur 3 ans dans les universités françaises.

Le développement durable :

- Des investissements dans les énergies renouvelables multipliés par quatre et de nombreuses initiatives dans le domaine de la finance carbone.
- 118 M€ engagés depuis 2006, un objectif de 50 M€ investissements par an, 433 MW de projets cumulés en portefeuille de production d'énergies renouvelables
- L'accompagnement de 15 projets d'écoquartiers - La création par CDC Biodiversité de la réserve de biodiversité de La Crau
- Le lancement d'une gamme complète de prêts verts pour la construction et la rénovation des logements sociaux à haute performance énergétique. 31 600 déjà consacrés en 2009.
- Le lancement de l'éco-prêt logement social : 1,2 Md€ sur deux ans pour la rénovation des 100 000 logements sociaux les plus consommateurs d'énergie.
- Lancement du Comité de place France Carbone par le ministre de l'Economie et le ministre de l'Ecologie et du Développement durable pour faire de Paris le centre européen des échanges de permis d'émission de GES



Principaux faits marquants du groupe Caisse des Dépôts en 2009

La réactivité de la Caisse des Dépôts dans un contexte de crise économique :

- Poursuite de la mobilisation exceptionnelle de la Caisse des Dépôts amorcée en 2008 à la demande de l'Etat et des collectivités locales
- Déploiement puis montée en puissance rapide du FSI
- Intensification de l'intervention de l'action du groupe Caisse des Dépôts en région

Le Livret A et logement social :

La Caisse des Dépôts a su gérer l'élargissement de la distribution du livret A tout en assurant, sur les ressources qu'elle continue de centraliser (160 Md€), le développement de ses missions de financement d'intérêt général : 106 000 logements en 2009 dont 72200 dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, infrastructures, lignes de transport.

Le soutien aux entreprises : une PME par jour :

- Mise sur orbite du FSI : 20 Md€ de fonds propres, 1.4 Md € investis dans 21 entreprises, lancement de fonds sectoriels (automobile, bois, biotechnologies...)
- Lancement du dispositif d'aide aux PME « Appui PME » (24 plateformes régionales créées et animées en partenariat avec OSEO)
- Accompagnement des pouvoirs publics dans le nouveau dispositif d'aide à la création Nacre (100 M€ sur fonds d'épargne), soutien aux acteurs du microcrédit avec la tenue des Entretiens de la Villette sur le micro crédit professionnel. 21000 prêts Nacre sont en cours d'instruction dont 7500 ont doré et déjà été consentis.

Le développement des filiales :

- Mise en œuvre de la stratégie de « fonciarisation » et de « tertiarisation » de l'activité d'Icade par la cession de son pôle logement, d'activités de service et par l'acquisition de la Compagnie foncière La Lucette,
- Initialisation du rapprochement Transdev et Veolia-Transport pour en faire un des leaders mondiaux du transport de voyageurs,
- Rapprochement entre les ingénieristes Egis (filiale à 100 %) et Iosis

La notion d'investisseur de long terme portée sur la scène internationale :

- Lancement du Club des investisseurs de long terme
- Lancement des fonds dédiés aux infrastructures Inframed (infrastructures en Méditerranée) et Marguerite (infrastructures en Europe)
- Partenariat avec la Banque de Développement de Chine
- Lancement de CDC International.



Emprunt National

- **La gestion de 8,4 Md€ sur les 35 Md€ de l'emprunt national est confiée au groupe Caisse des Dépôts**

Christine Lagarde et Eric Woerth ont présenté le 20 janvier en conseil des ministres, un projet de loi de finances rectificative pour 2010. Ce texte ouvre 35 Md€ de crédits supplémentaires sur le budget de l'Etat, financés par le grand emprunt et ciblés sur quatre des priorités stratégiques d'investissement définies par le rapport de la commission coprésidée par Alain Juppé et Michel Rocard : l'enseignement supérieur, la formation et la recherche (19 Md€) ; l'industrie et les PME (6,5 Md€) ; le développement durable (5 Md€) et le numérique (4,5 Md€).

Sur ces 35 Md€, il est doré et déjà décidé qu'au moins 8,4 Md€ seront gérés par le groupe Caisse des Dépôts :

- **4,5 Md€ dans le cadre d'un Fonds national pour la Société numérique (FSN)** dont la gestion sera confiée à la Caisse des Dépôts : 2 Md€ pour l'essor de réseaux à très haut débit et 2,5 Md€ pour développer les usages, services et contenus numériques innovants ;
- **1 Md€ pour favoriser l'émergence d'un nouveau modèle urbain en matière de transport et d'urbanisme.** Les financements seront concentrés sur une dizaine de projets novateurs de grande échelle, notamment les ÉcoCités, reposant sur une approche intégrée de la mobilité, de l'aménagement et de la gestion de l'énergie. Un fonds sera spécifiquement créé auprès de la Caisse des Dépôts. Compte tenu de la variété des projets qui pourraient être retenus, il est envisagé l'hypothèse d'un financement sous forme de subventions (en particulier pour des bonifications de prêts conclus par les collectivités territoriales) et de prêts ;
- **400 M€ pour la création de PME innovantes.** Un fonds national d'amorçage doté de 400 M€ et géré par le Fonds stratégique d'investissement (FSI) sera mis en place pour accompagner la création de PME innovantes, notamment dans les secteurs prioritaires : la santé, l'alimentation et les biotechnologies, l'information, la communication et les nanotechnologies, l'urgence environnementale et les écotechnologies. Par ailleurs, **500 M€ seront investis dans le domaine des projets structurants des pôles de compétitivité** gérés, pour le compte de l'État, par la Caisse des Dépôts, pour le cofinancement de plateformes mutualisées d'innovation. A noter également une augmentation **du financement d'OSEO de 1,5 milliard d'euros**, répartie en 500 millions d'euros en capital et 1 milliard d'euros en prêts.
- **Dans le cadre de la priorité « enseignement supérieur et formation », la gestion des 500 millions d'euros sera consacrée à la formation en alternance**



De nouvelles filiales : CDC Infrastructure et CDC Climat et un nouveau nom : Qualium Investissement pour CDC Capital Investissement

A l'occasion de son point d'étape sur l'actualité de la Caisse des Dépôts, Augustin de Romanet, directeur général, a présenté trois filiales qui viennent enrichir les compétences du groupe dans les domaines suivants :

- Capital investissement avec **Qualium Investissement**
- Climat et finance carbone avec **CDC Climat**
- Infrastructures avec **CDC Infrastructure**

Ces créations et évolution répondent pour la Caisse des Dépôts à l'ambition de se développer à l'international et d'être un groupe exemplaire au service de l'adaptation de la France à la mondialisation.

- Capital investissement : Qualium Investissement

En parfaite adéquation avec les principes d'investissement de la Caisse des Dépôts, Qualium Investissement mène une stratégie responsable, fondée avec une volonté d'accompagnement actif des entreprises, de proximité et de partage de la vision stratégique avec le management, tout en s'inscrivant dans la durée.

Sa durée de détention moyenne des entreprises en portefeuille est supérieure à 5 ans, pour atteindre parfois 7 à 8 ans. Qualium Investissement a pour objectif d'investir entre 20 et 75 M€ dans des sociétés valorisées entre 40 et 250 M€.

- Climat et finance carbone avec CDC Climat

Dans le cadre de l'approfondissement en 2009 de son projet stratégique Elan 2020, le groupe Caisse des Dépôts par la création de CDC Climat concrétise son objectif dans la lutte contre le changement climatique.

Le groupe ambitionne, à travers CDC Climat, de réduire en France les émissions de gaz à effet de serre de 25 millions de tonnes par an.

La création de CDC Climat permettra par ailleurs de déployer ses activités à l'échelle internationale et contribuera ainsi à l'exportation de savoir-faire innovants, français et européens.

- Infrastructures avec CDC Infrastructure

CDC Infrastructure vise deux objectifs :

- investir dans des actifs essentiels pour le développement économique et l'attractivité du pays ;
- générer une rentabilité récurrente sur le long terme.

Cette filiale dédiée permettra de répondre à l'ambitieux programme d'investissement lancé par les pouvoirs publics dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et du Plan de relance de l'économie, notamment l'accélération des grands projets d'infrastructure sobres en carbone tels que le développement de 2000 km de lignes TGV d'ici 2020, la relance du trafic fluvial (canal Seine-Nord), le quintuplement de la longueur des réseaux de tramway.



NOS VALEURS

Exemplarité, Audace & Partenariat

QUI SOMMES NOUS ?

Qualium Investissement est le nouveau nom de **CDC Capital Investissement**, filiale d'investissement en capital transmission et capital développement concurrentiel de la Caisse des Dépôts.

Société de gestion agréée par l'AMF, Qualium Investissement gère pour compte de tiers 1,7 Md€, à travers des FCPR, qu'elle investit dans des PME à fort potentiel de développement. Elle est totalement indépendante dans ses décisions d'investissement avec un objectif de performance financière **dans le respect des valeurs du groupe Caisse des Dépôts**.

Son équipe, dirigée par Jean Eichenlaub, se compose **d'une trentaine de collaborateurs dont 17 professionnels de l'investissement**, issus du monde de l'entreprise et de la finance, affichant tous des années d'expérience dans la transmission et le développement de PME françaises et européennes.

Qualium détient actuellement **18 participations majoritaires** dans des entreprises françaises non cotées ce qui représente **un chiffre d'affaires de 4 Md€ et plus de 40.000 emplois**.

Depuis plus de 10 ans, **les fonds gérés par Qualium Investissement ont été investis dans plus de 50 sociétés** et dans tous les grands secteurs d'activité de l'industrie française, nucléaire, agroalimentaire, distribution spécialisée ou ingénierie par exemple.

NOTRE STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Qualium Investissement est le partenaire privilégié des PME - souvent familiales - qui cherchent à faire évoluer leur actionariat notamment dans des situations de transmission ou de financement de croissance externe.

Qualium Investissement investit en fonds propres, en majoritaire, et propose des solutions adaptées et innovantes pour assurer le développement de chaque entreprise.

En parfaite adéquation avec les principes d'investissement de la Caisse des Dépôts, Qualium Investissement mène une stratégie responsable, fondée sur une volonté d'accompagnement actif des entreprises, de proximité et de partage de la vision stratégique avec le management, tout en s'inscrivant dans la durée.

Sa durée de détention moyenne des entreprises en portefeuille est supérieure à 5 ans, pour atteindre parfois 7 à 8 ans. Qualium Investissement a pour objectif d'investir entre 20 et 75 M€ dans des sociétés valorisées entre 40 et 250 M€.

Qualium Investissement organisera une conférence de presse le 16 février 2010 pour présenter plus en détails sa stratégie d'investissement.
--

La Caisse des Dépôts crée



Société anonyme, filiale à 100 %, CDC Climat est l'outil de la Caisse des Dépôts dans la lutte contre le changement climatique.

Elle sera dirigée par Pierre Ducret, Président-directeur général et Jean-Pierre Sicard, directeur général délégué.

Le groupe Caisse des Dépôts a approfondi en 2009 son projet stratégique Elan 2020, notamment sur le thème du développement durable. Il s'est donné pour ambition d'apporter des réponses innovantes aux grands enjeux environnementaux : population et ville durable, climat et rareté de l'énergie, biodiversité. La création de CDC Climat concrétise cet objectif dans la lutte contre le changement climatique.

L'engagement de la Caisse des Dépôts en faveur du climat date de 1998, aux lendemains de l'adoption du protocole de Kyoto.

Dans le cadre du système européen de plafonnement et d'échange de quotas de carbone lancé en 2005, elle a développé des savoir-faire dans trois domaines :

- les infrastructures de marché du carbone,
- l'investissement en actifs carbone,
- la recherche en économie du changement climatique.

Elle est ainsi partenaire de NYSE Euronext dans BlueNext, bourse des actifs carbone. Elle participe également à plusieurs fonds d'actifs carbone : l'European Carbon Fund, le Fonds carbone pour l'après 2012 et le Fonds capital carbone Maroc.

Son équipe de recherche et d'analyse en économie du climat est reconnue pour son expertise neutre, par les pouvoirs publics et par les acteurs des marchés du carbone.

La création de CDC Climat permettra de déployer ses activités à l'échelle internationale.

CDC Climat contribuera ainsi à l'exportation de savoir-faire innovants, français et européens.

La Caisse des Dépôts a également l'ambition, à travers CDC Climat, de réduire les émissions de gaz à effet de serre en France de 25 millions de tonnes par an, en vitesse de croisière.

Seuls des investisseurs de long terme, à la solidité financière reconnue par la notation AAA, peuvent s'engager dans la durée pour accompagner les politiques climatiques publiques, qu'elles soient internationales, régionales ou nationales.

Pierre Ducret, Président-directeur général de CDC Climat, déclare : « *CDC Climat va proposer des infrastructures de marché et réaliser des investissements d'excellence, aux standards de la Caisse des Dépôts, c'est-à-dire pleinement sûrs et transparents* ».

Pierre Ducret et Jean-Pierre Sicard, présenteront le projet de développement de CDC Climat lors d'une **conférence de presse le 4 février 2010**, en présence de leurs équipes et de leurs partenaires.



CDC Infrastructure est une société anonyme, filiale à 100 % de la Caisse des Dépôts. Son conseil d'administration est présidé par Alain Quinet, directeur des finances, de la stratégie et du développement durable de la Caisse des Dépôts. Jean Bensaïd en est le directeur général. Il a constitué une équipe d'une dizaine de personnes.

La création de CDC Infrastructure vise à rassembler dans une même entité toutes les ressources humaines et financières de la Caisse des Dépôts dédiées au métier d'investisseur en fonds propres dans la classe des actifs infrastructures.

Elle permet de renforcer les compétences du groupe dans ce domaine et de répondre dans les meilleures conditions au programme d'investissement lancé par les pouvoirs publics dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et du Plan de relance de l'économie, notamment l'accélération des grands projets d'infrastructures sobres en carbone tels que le développement de 2000 km de lignes TGV d'ici 2020, la relance du trafic fluvial, le quintuplement de la longueur des réseaux de tramway.

CDC Infrastructure est la filiale d'investissement direct de la Caisse des Dépôts dans le secteur des infrastructures, tant sur les actifs matures, dits « brownfield » (70 % du portefeuille en cible), que sur les projets nouveaux, dits « greenfield » (30 %), financés notamment sous forme de partenariat public-privé (PPP) ou de concession.

CDC Infrastructure vise deux objectifs : investir dans des actifs essentiels pour le développement économique et l'attractivité du pays et générer une rentabilité récurrente sur le long terme.

Elle prend des participations minoritaires en fonds propres dans les secteurs des transports de l'énergie, des télécommunications, de l'environnement.

CDC Infrastructure intervient aux côtés d'autres investisseurs, financiers ou industriels, dont les autres filiales du groupe (Egis et Transdev, notamment) et coordonne son action avec les directions régionales de la Caisse des Dépôts. Son champ d'intervention se situe principalement en France. Elle gère aujourd'hui un portefeuille d'actifs d'environ 500 millions d'euros, comprenant des participations dans la société d'autoroutes Sanef, le Viaduc de Millau, Eurotunnel, Orlyval, Gaz de Strasbourg, mais aussi des projets en cours de construction : tramway de Reims, liaison ferrée Lyon Aéroport Saint-Exupéry, autoroute A88, train du Puy de Dôme.

La filiale participe à des consortiums candidats à la construction, au financement et à l'exploitation de deux lignes de TGV (Tours-Bordeaux et Bretagne-Pays de Loire), du canal Seine-Nord, de plusieurs projets de tramway, de l'infrastructure électronique qui percevra la taxe poids lourds sur les routes nationales, de stations d'épuration et d'équipements de traitement des déchets.

Afin d'équilibrer son portefeuille et de dégager dès aujourd'hui des résultats récurrents, CDC Infrastructure est également positionnée sur des acquisitions d'actifs matures dans le domaine de l'énergie, du transport aéroportuaire et ferroviaire.

**Conférence de presse le 11 février 2010 à 10 heures,
autour des équipes et de leurs partenaires.**

Tribune d'Augustin de Romanet
Directeur général de la Caisse des Dépôts

REGLES COMPTABLES : DES ENJEUX POLITIQUES INSOUPCONNES

Fin Janvier, chefs d'Etats, dirigeants d'entreprises et experts seront réunis à Davos pour « repenser, redessiner, reconstruire l'état du monde ». Dans une année décisive pour la réforme du système international, ce rendez-vous est l'occasion de poser les bases d'une nouvelle régulation.

Au cœur de cette régulation se trouve la question des normes comptables dont l'insuffisance a amplifié la crise, en la diffusant à l'économie mondiale. C'est pourquoi le Président de la République et le G20 avaient le 2 avril dernier souhaité leur révision profonde, de manière à conférer à ces normes une vraie fonction d'instrument de mesure neutre.

Leurs effets déstabilisateurs sont, pour l'essentiel, venus de l'application du mécanisme de la « valeur de marché » : la baisse des bourses a entraîné la baisse des actifs des institutions financières, les conduisant à réduire leurs prêts et leurs investissements dans l'économie, ce qui a encore amplifié la crise et entrave aujourd'hui la reprise.

C'est pour éviter que ce mécanisme ne se reproduise que les chefs d'Etat et ministres des Finances ont fixé à l'organisme privé chargé d'élaborer ces normes comptables (l'International Accounting Standard Board, ou IASB) un objectif clair : les rendre moins pro-cycliques et aboutir à ce que ces normes soient partagées par les principaux Etats.

Nous en sommes loin aujourd'hui.

La publication, il y a quelques semaines, de la première réponse de l'IASB est inquiétante. Ce nouveau texte accroît en effet l'utilisation de la valeur de marché, notamment, en prévoyant que les variations des bourses impacteront le résultat des investisseurs, même s'ils n'ont pas vendu d'actions ! Pire, ce raisonnement est étendu à tous les actifs y compris les obligations.

Il ne s'agit pas de faire des normes comptables le bouc émissaire de la crise financière. Mais force est de constater que les principes proposés par les normalisateurs internationaux accroissent le risque de contraction des sources de financement de l'économie. Ce faisant, ils risquent fort de décourager l'investissement dans les entreprises.

Or la croissance a besoin d'engagements de long terme : recherche, infrastructures, technologies d'avenir exigent des financements patients. C'est précisément dans cette perspective que des institutions financières européennes, proche orientales, américaines, chinoise et africaines, représentant 3000 milliards de dollars de bilan, ont créé à Paris en juin dernier à l'initiative de la Caisse des dépôts le *Club des investisseurs de long terme* destiné à faire valoir leurs intérêts, mais aussi leurs valeurs.

Par leur capacité d'investissement et de soutien à l'économie, ces investisseurs auront un rôle déterminant dans la sortie de la crise actuelle. Mais ils ne joueront ce rôle que s'ils peuvent s'appuyer sur des fonds propres structurellement stables. Or, les projets de nouvelles normes comptables vont précisément dans le sens opposé. Comptabiliser les actifs selon leur valeur instantanée transférerait sur les fonds propres la volatilité des marchés. Cela revient, faute de pouvoir stabiliser les marchés, à déstabiliser le bilan des investisseurs longs ! C'est assimiler l'investissement de long terme à du *trading* et l'empêcher de jouer son rôle contra-cyclique. Une valorisation à long terme doit justement permettre de lisser les gains et les pertes.

L'enjeu dépasse les intérêts des institutions concernées. Ce sont en réalité nos économies et les capacités de reprise durable qui sont menacées. Accroître la volatilité des bilans des grandes entreprises et des institutions financières, ce sera autant d'emplois détruits, d'investissements bloqués, d'efforts d'innovation, de formation et de soutien aux PME contrariés.

A l'heure où l'endettement privé est limité et où les Etats ont saturé leurs marges de manœuvre en matière de déficit public, il serait paradoxal de freiner la capacité des grandes institutions financières à investir dans des projets dont le retour sur investissement n'intervient qu'au bout de plusieurs années.

Rien n'est encore perdu. La Commission européenne a, à l'invitation de la France en particulier, renoncé à entériner les propositions formulées par l'IASB. Alors que l'Union européenne veut se doter d'une grande stratégie de relance à horizon 2020 et que la nouvelle Commission définit son agenda, l'adoption d'un cadre comptable international adapté doit venir au premier plan de ses priorités.

L'Union européenne doit participer activement à l'élaboration des normes car il s'agit là d'un élément de compétitivité majeur de nos économies. Elle peut s'appuyer sur le rapport Larosière et sur le rapport rendu le 23 octobre 2009 à Mme Lagarde, qui analyse l'impact de ces normes sur la volatilité des comptes.

L'alternative en dernier ressort serait qu'elle élabore son propre référentiel comptable, mais cela reviendrait à mettre en échec la coopération réglementaire indispensable dans une économie mondialisée. Or, une régulation efficace suppose une réforme complète et ambitieuse du cadre réglementaire financier, commune aux principales économies. C'est aujourd'hui une nécessité impérieuse.

Telles sont les idées que je porterai à Davos, au nom de la communauté des investisseurs de long terme, pour une régulation financière au service des entreprises et de l'emploi.

Ce premier rendez-vous international de 2010 sera l'occasion de réaffirmer que les promesses du G20 doivent être tenues.

Augustin de Romanet

Directeur général de la Caisse des Dépôts.